



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION

N° 2012-167 du 27 novembre 2012

OBJET : Logement des gens du voyage sédentarisés – Conventions de servitudes et échange de terrains.

Rapporteur : Mme Laurence FINE

Le 27 novembre 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 20 novembre 2012 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

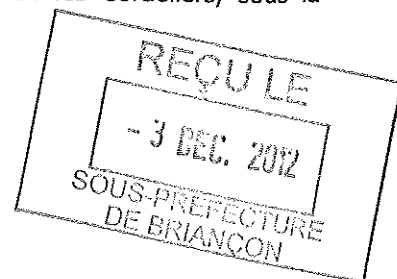
Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votes : 34

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.



Etaient présents : Mme Francine DAERDEN, Mme Marie-Hélène PONSART, M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, M. Philippe SEZANNE, Mme Mireille FABRE, Mme Marie MARCHELLO, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Christophe MARTIN, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE.

Avaient donné pouvoir :
Mme Catherine VALDENAIRE à M. Philippe SEZANNE
M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ
Mme Claudine FINE à M. Philippe MICHELON
Mme Brigitte BOREL à M. Sébastien FINE.

Etait excusé : M. Thierry DUCURTIL

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de mise en œuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage,

Vu la convention signée le 11 juin 2010 avec la société ERILIA, et le bail emphytéotique visant à permettre la construction de 6 logements destinés aux gens du voyage sédentarisés sur la parcelle AX 103 de la commune de Briançon,

Considérant que la conduite d'assainissement qui dessert les bâtiments, et dont la réalisation incombe à la Communauté de communes, traverse la parcelle AX 105, propriété des consorts BONNARDEL/COLOMBAN,

Considérant qu'un accord a été trouvé avec les consorts BONNARDEL/COLOMBAN pour régulariser cette servitude moyennant un échange de terrains,

Vu l'avis favorable de la commission Affaires générales et Finances en date du 12 novembre 2012,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 6 novembre 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Président, en contrepartie de l'obtention d'une servitude de passage de la conduite d'assainissement sur la parcelle AX 105, à
 - Consentir une servitude de passage d'une conduite d'eau potable en limite ouest de la parcelle AX 247 au profit de la parcelle AX 105
 - Effectuer toutes démarches et à signer tous actes nécessaires à la réalisation de l'échange de terrains indiqué sur le schéma annexé à la présente entre la pointe ouest de la parcelle AX 103 et la pointe est de la parcelle AX 105, étant entendu que les limites et superficies exactes seront déterminées par un géomètre-expert

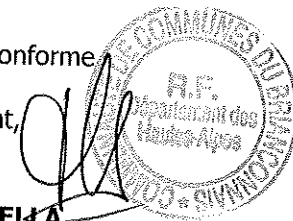
- Autorise Monsieur le Président à signer un avenant au bail emphytéotique avec la société ERILIA pour le mettre en adéquation avec l'échange de parcelles ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain FARDELLA



Date dépôt S.P. : 30 NOV. 2012

Date affichage : 04 DEC. 2012